

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23-07-2016.

Étaient présents : Xavier PROUTEAU, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, André BEAUGENDRE, Séverine BOURGET, Bruno GUILLET, Perrine OIRY, Emmanuel VALOT, Elodie COUTAND, Valérie JOLLY et Carole ROCHETEAU.

Claude MORANDEAU, Laurent PREAULT, Laëtitia CHATRY, Patrice BAERT et Jérôme QUINT étaient absents et excusés.

Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 07-07-2016 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Ajout à la séance : demande de scolarisation de deux enfants à l'école publique d'Aizenay pour motif dérogatoire médical

DELIBERATIONS PRISES

1. Avis sur la gestion 2015 du service public de l'assainissement non collectif de la communauté de communes du pays de Palluau

Le conseil municipal donne un avis favorable sur la gestion 2015 du service public de l'assainissement par la communauté de communes du pays de Palluau

2. Avis sur la gestion 2015 du service public des déchets ménagers de la communauté de communes du pays de Palluau

Le conseil municipal donne un avis favorable sur la gestion 2015 du service public des déchets ménagers par la communauté de communes du pays de Palluau

3. Rapport sur le service assainissement collectif 2015

Voici le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport présente les données suivantes :

- Nombre d'abonnés : 265
- Volume facturé en m3 : 20 239 m3
- Tarif redevance modernisation des réseaux perçue par l'agence de l'eau : 0.19 €
- Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 au 1^{er} janvier 2015 : 2.16 €
- Recettes réelles totales de fonctionnement en 2015 : 37 027.81 €
- En cours de la dette au 31-12-2015 : 0 €
- Montant des travaux en investissement 2015 : 0 €

4. Modification des statuts de l'agence des services aux collectivités locales (S.P.L.) et division par deux de la valeur nominale des actions

Accord à l'unanimité du conseil municipal sur les modifications suivantes concernant les actions de l'Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée.

- La division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, le montant du capital social restant inchangé,
- L'échange de deux actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros contre une action ancienne d'une valeur nominale de cinq cent euros,
- La modification des statuts, conformément aux modalités indiquées ci-dessus.

5. Restitution de la compétence « entretien et restauration des rivières et zones humides au 31-12-2016 à la communauté de communes du pays de Palluau et à celle de Vie et Boulogne par le Syndicat Intercommunal de l’Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.)

Le conseil municipal approuve à l’unanimité la restitution de la compétence « entretien et restauration des rivières et zones humides » (GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques) au 31 décembre 2016, par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie à la communauté de communes du Pays de Palluau et aux communes d’Aizenay, Beaufou, Bellevigny, La Genétouze, Les Lucs Sur Boulogne et le Poiré sur Vie. La communauté de communes du pays de Palluau se retirera du syndicat au 31 décembre 2016. Les statuts modifiés du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie sont également approuvés à l’unanimité, le syndicat reprenant la forme d’un syndicat de communes à vocation unique.

6. Contrat de mission temporaire avec le Centre de Gestion

Suite à une surcharge de travail au niveau des tâches administratives et des activités péri-scolaires, Noémie Allain sera recrutée pour un contrat qui ira du 01-09-2016 au 31-08-2017. Ses horaires seront :

En période scolaire : de 12h15 à 12h45 (surveillance de la cour d’école)- 13h30 à 17h30 : tâches administratives lundi-mardi-jeudi-vendredi

Hors période scolaire : de 13h à 17h30 les mêmes jours

La plage horaire d’ouverture du secrétariat de la mairie va s’élargir et sera donc du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30. Fermé le mercredi à compter du 01-09-2016

7. Aménagement d’un nouveau bureau suite au recrutement de Noémie ALLAIN

Il est nécessaire d’aménager le bureau entre celui du maire et l’accueil :

- Abattement de la cloison
 - Aménagement informatique
 - Ligne téléphonique
- Des devis sont en cours d’études

8. Demande de scolarisation de deux enfants à l’école publique d’Aizenay pour motif dérogatoire médical

Le conseil municipal donne un avis favorable

QUESTIONS DIVERSES

Compte–rendu des commissions

- La commission des affaires sociales dans sa réunion du 19 juillet 2016 a analysé les besoins sociaux de la commune avec la communauté de communes du pays de Palluau – la prochaine réunion se tiendra le 06 septembre 2016
- La commission voirie-urbanisme informe que les travaux d’extension lagune devrait commencer en septembre 2016 sous réserve de l’accord anticipé de subvention de l’agence de l’eau – la voirie du « Gabius » est en finition et l’aménagement paysager sera abordé en septembre – installation du modulaire comme sanitaires à l’atelier municipal

Demande des adresses mail des conseillers municipaux par la sénatrice Annick BILLON

Il est décidé que Monsieur le maire fera suivre la newsletter qu’il reçoit

Le conseil municipal sera reporté

Le mardi 8-11-2016 au lieu du jeudi 03-11-2016 pour délibérer sur le choix des cabinets d'assurances suite au groupement de commandes

Prochaine réunion le jeudi 8 septembre 2016

Fin de séance à 22h

Le Maire : Xavier PROUTEAU